

Compte-rendu de la réunion de la Commission des standards du 19 octobre 2006

Le président remercie les personnes présentes d'avoir accepté cette lourde tâche d'avoir à gérer les standards. Il remercie aussi les personnes qui n'ont pas pu se déplacer mais qui ont accepté le poste qui leur est confié.

L'ordre du jour est suivi :

La composition de la commission des standards est – conformément aux nouveaux statuts – composée comme suit :

David Baggs (collège éleveurs)

Samuel Boucher (collège juges)

André Espérou (collège juges)

Bernard Giraud (collège éleveurs)

Patrice Morgallet (collège éleveurs)

Thierry Mourey (collège juges)

Georges Pâtissier (collège juges)

Samuel Boucher, désigné par les membres de la commission, assure la présidence provisoirement en attendant l'établissement du règlement intérieur.

Il est décidé que la commission se réunira parfois mais travaillera surtout par l'envoi de mail. Des groupes de travail sont établis avec un rapporteur pour chacun des groupes.

- Règlement régissant le fonctionnement de la commission : rapporteur Georges Pâtissier

Le groupe de travail a pour charge d'établir les procédures d'homologation d'une race propre aux cobayes et de définir les grandes lignes du fonctionnement pratique de la commission.

- Recueil des standards existant : rapporteurs Samuel Boucher et André Esperou

Ce groupe est chargé de revoir les textes existants et de corriger les petites imperfections, de faire les mises à jour pour la prochaine édition.

- nouvelles races : rapporteur Patrice Morgallet et Samuel Boucher

Ce groupe est chargé de fournir à la commission les textes de base des races suivantes : nu, lunkarya, alpaca, merinos (l'orthographe sera dictée par la commission par la suite).

- Cartes de jugement : David Baggs

Ce groupe est chargé de proposer une simplification de la gestion des cartes de jugement.

Décisions prises par la commission des standards et application :

- 1) les seuls rex reconnus en France et jugés comme tel (les autres seront éliminés) seront les rex à poils durs. La France ne reconnaîtra plus les rex à poils souples à partir de janvier 2008 et ce afin de parfaire la sélection des souches de qualité qui se voient aujourd'hui fortement dégradées par l'apport de souches au poil souple et tombant.**
- 2) Les oreilles plissées (c'est-à-dire ayant un replis non déformable lorsqu'on presse l'oreille entre deux doigts) seront classées dans les défauts légers. Il est donné aux juges la consigne d'enlever un demi point à cette catégorie à partir de janvier 2007.**
- 3) ETB (Ecaïlle de tortue et blanc): une petite liste discrète est autorisée sur la tête. Elle doit être fine (1 à 2 cm). Cependant, entre deux sujets de même valeur, on classera en premier le sujet n'ayant pas de liste. Application de cette décision : janvier 2007.**

La prochaine réunion aura lieu à Sainte Geneviève des Bois, le 7 février à 20 heures. Dans cette attente, chaque rapporteur doit contacter les membres de la commission qu'il souhaite (voire tous) pour faire avancer le projet dont il a la charge. Une synthèse doit être envoyée au président de la commission des standards en janvier.

Samuel BOUCHER